

### LE RESEAU 2018

#### Etat général

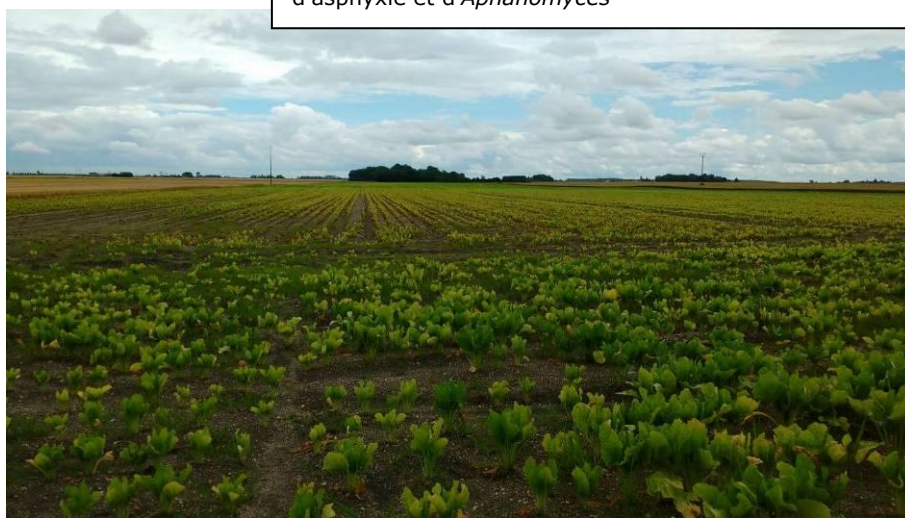
Cette semaine, **25 parcelles** font l'objet d'au moins une observation.

### JAUNISSEMENT

A l'issue des fortes précipitations orageuses certaines zones de parcelles dépérissent lentement (photo jointe).

- L'excès d'eau après avoir provoqué de l'**asphyxie** peut déclencher une attaque d'**aphanomyces** là où le **PH est acide (limon et limon battant sableux)**. Cette maladie attaque superficiellement la racine de la betterave, mais peut engendrer des déformations importantes. En cours de culture, il n'y a **aucun moyen de lutte**.

Vue d'ensemble d'une parcelle de betterave victime d'asphyxie et d'*Aphanomyces*



### Symptômes

On observe des zones **noircies sur la racine**, avec un éclatement de l'épiderme et des crevasses superficielles spongieuses, plus ou moins quadrillées et noircies par une nécrose des tissus au niveau des sillons saccharifères (= pourriture noire).

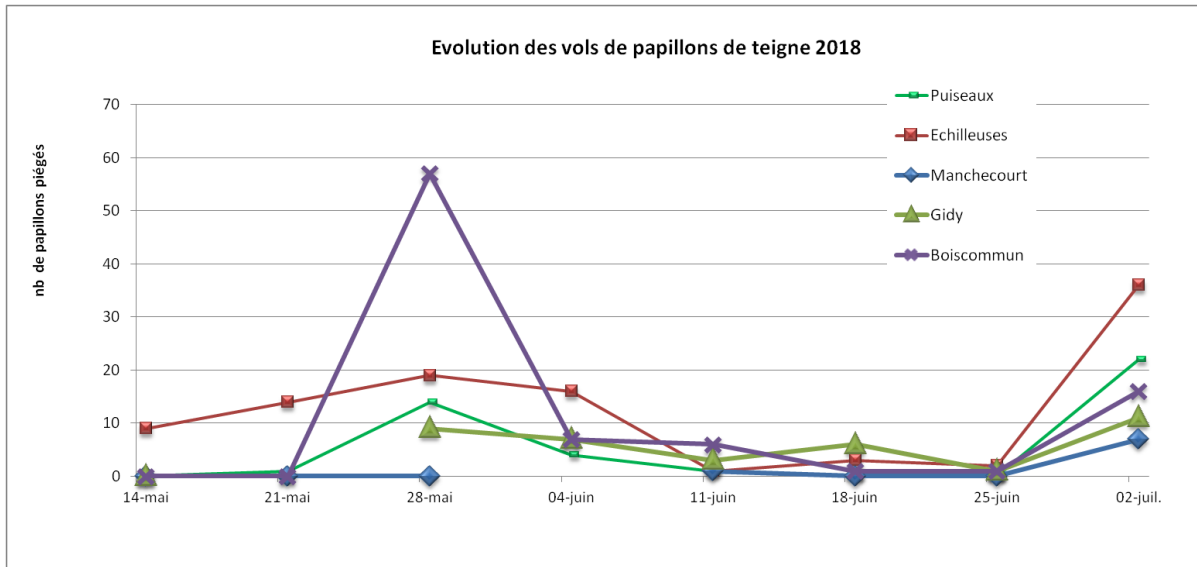


## NUISIBLES ET PARASITES

### TEIGNES

#### Contexte d'observations

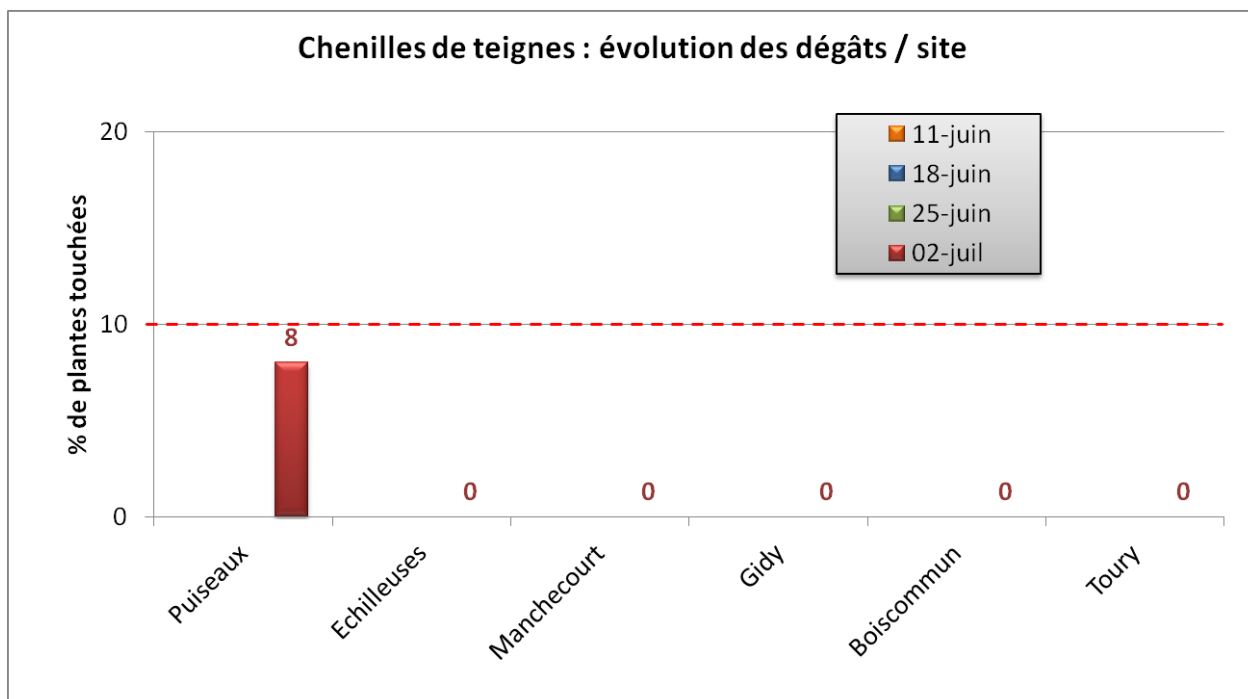
Sur les 5 sites renseignés, une reprise des vols est constatée.



#### Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque 10% de plantes sont touchées par des dégâts de chenilles.



**Observations de la semaine :**

Les dégâts de chenilles font leur apparition cette semaine à Echilleuses. Il conviendra de surveiller l'évolution de ce parasite en absence de pluies dans les parcelles non irriguées.

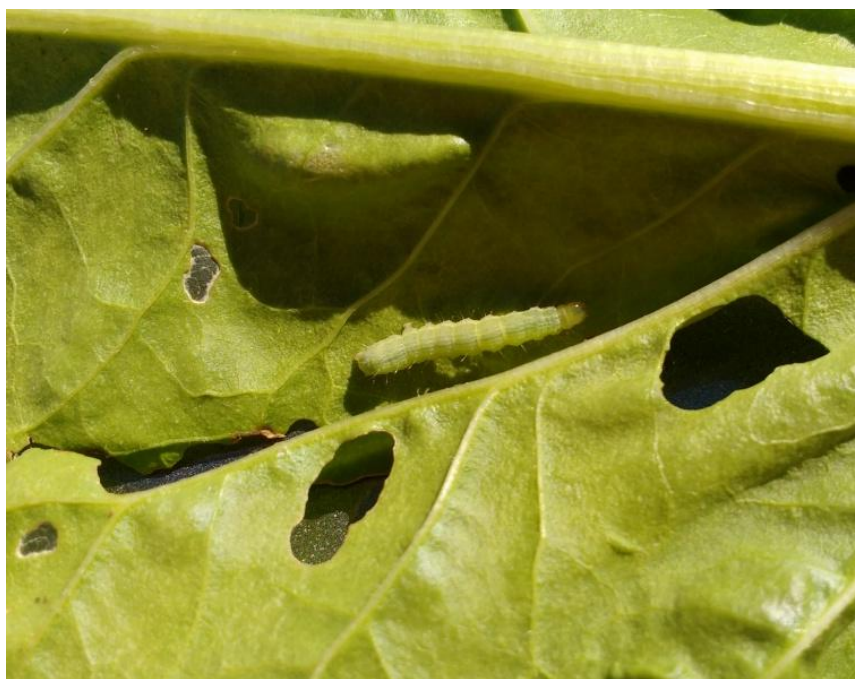
**NOCTUELLES****Contexte d'observations**

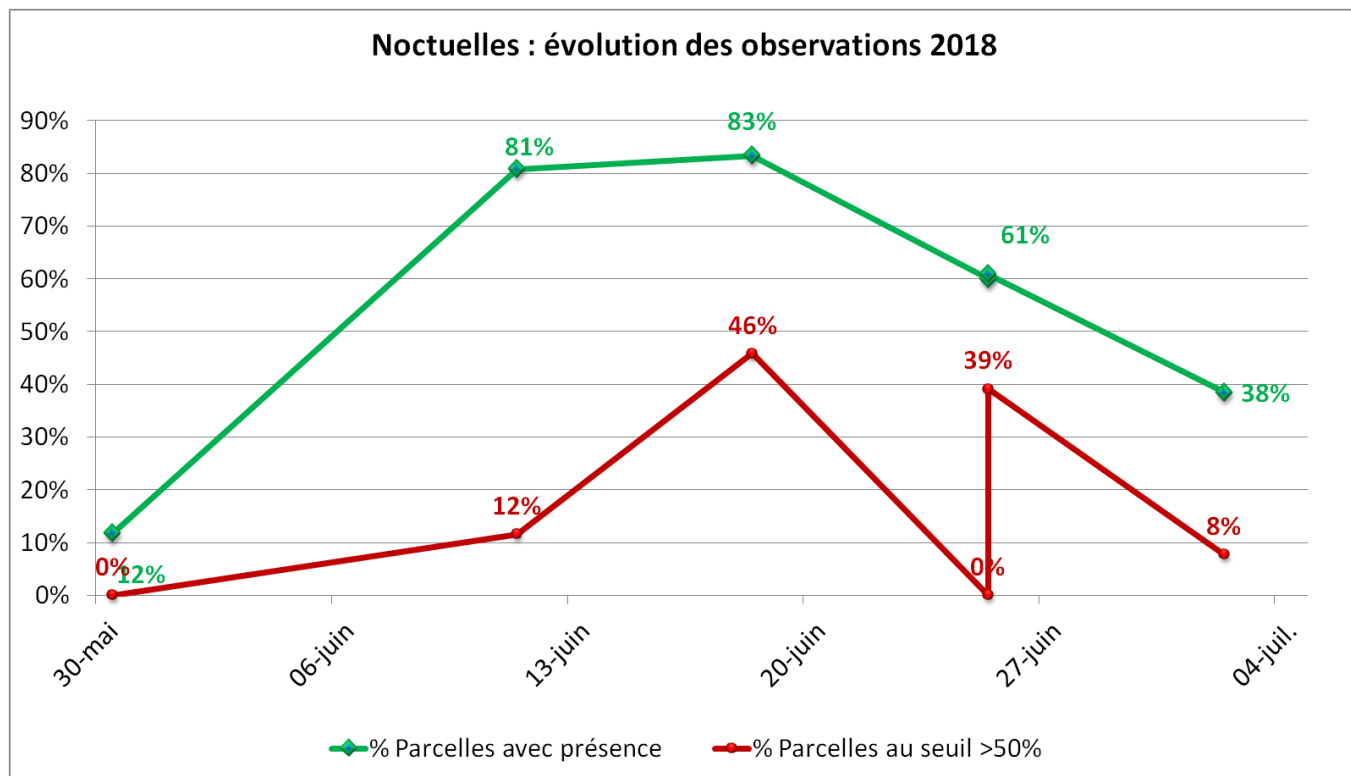
Des chenilles ainsi que des dégâts de noctuelles défoliatrices sont fréquemment signalés.

**Seuil de nuisibilité**

A couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint si **50 % des plantes présentent des perforations**.

En l'absence d'irrigation les dégâts sont souvent plus fréquents.





Les observations de noctuelles sont en nette régression. 38% des parcelles du réseau signalent leur présence.

**MALADIES DU FEUILLAGE  
CERCOSPORIOSE / OIDIUM / RAMULARIOSE / ROUILLE**



Oïdium



Rouille



Cercosporiose



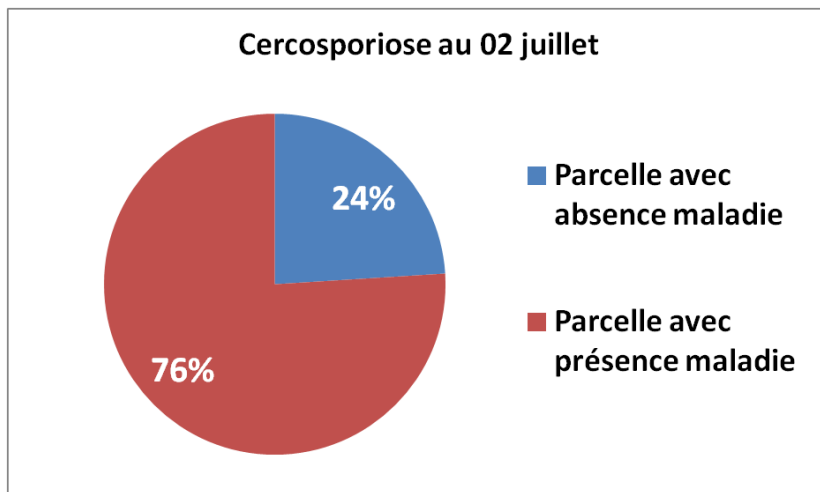
Ramulariose

**Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis** par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons. Ces seuils sont de :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
<b>Début de protection avant le 15 août</b>				
Oïdium	Toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	15 %	40 %	40 %
Ramulariose	Toutes régions	5 %	20%	25 %
Cercosporiose	Toutes régions	5 %	20%	25 %

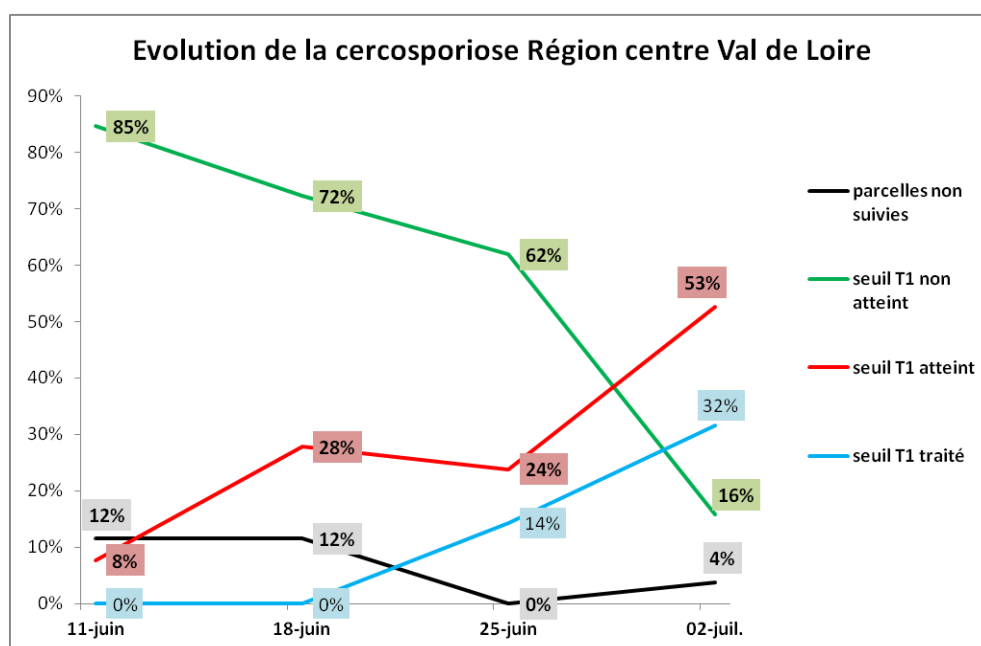
## CERCOSPORIOSE

Cette semaine, sur 25 parcelles observées, l'évolution de la cercosporiose est significative avec seulement **24 %** qui sont encore indemnes.



Dans les **76%** de parcelles touchées :

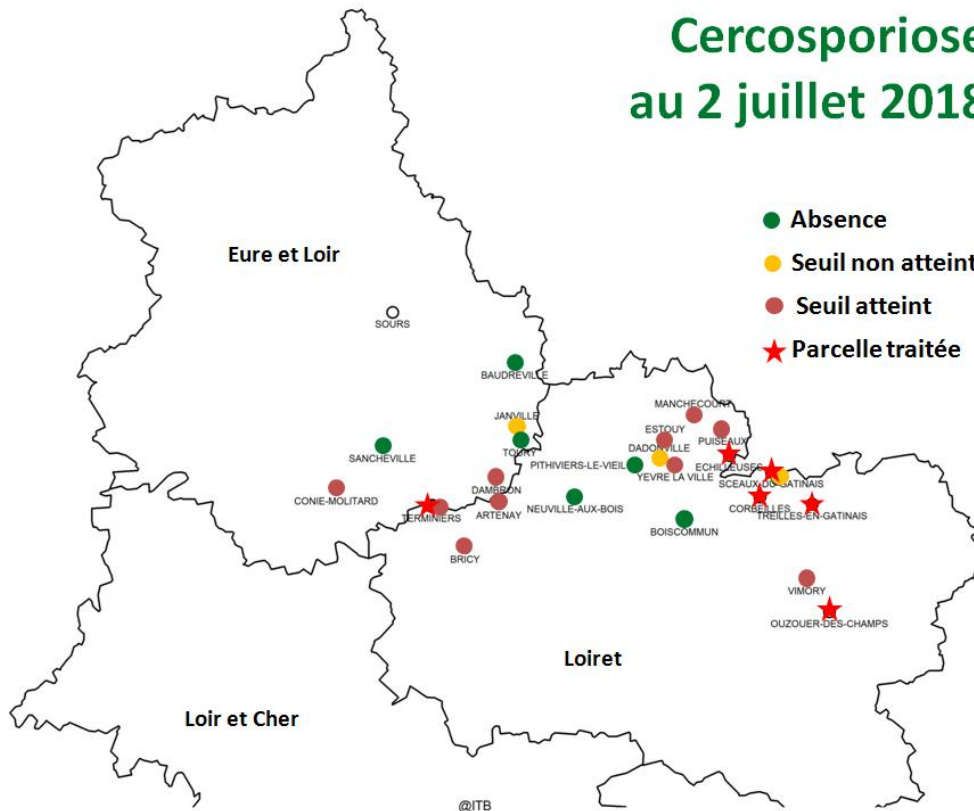
- 32% sont sous contrôle d'un premier traitement
- 16 % avec présence en dessous du seuil
- 53% qui atteignent **le seuil de nuisibilité**.



L'évolution de la cercosporiose est liée à la réalisation d'une première irrigation dans une majorité des parcelles observées.

En **cultures sèches**, l'évolution est toujours **ralentie**. Il conviendra de surveiller avec le retour de pluies orageuses.

## Cercosporiose au 2 juillet 2018

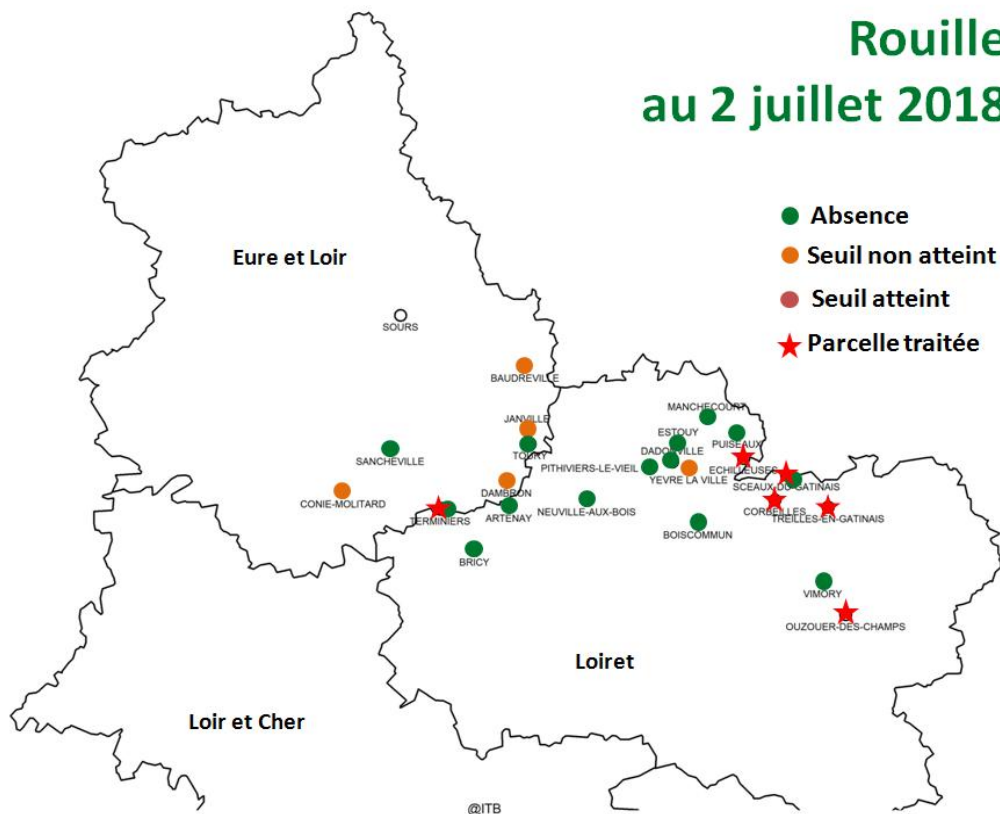


Elle s'étend **en dehors du Gâtinais** jusque là seule petite région concernée

### ROUILLE

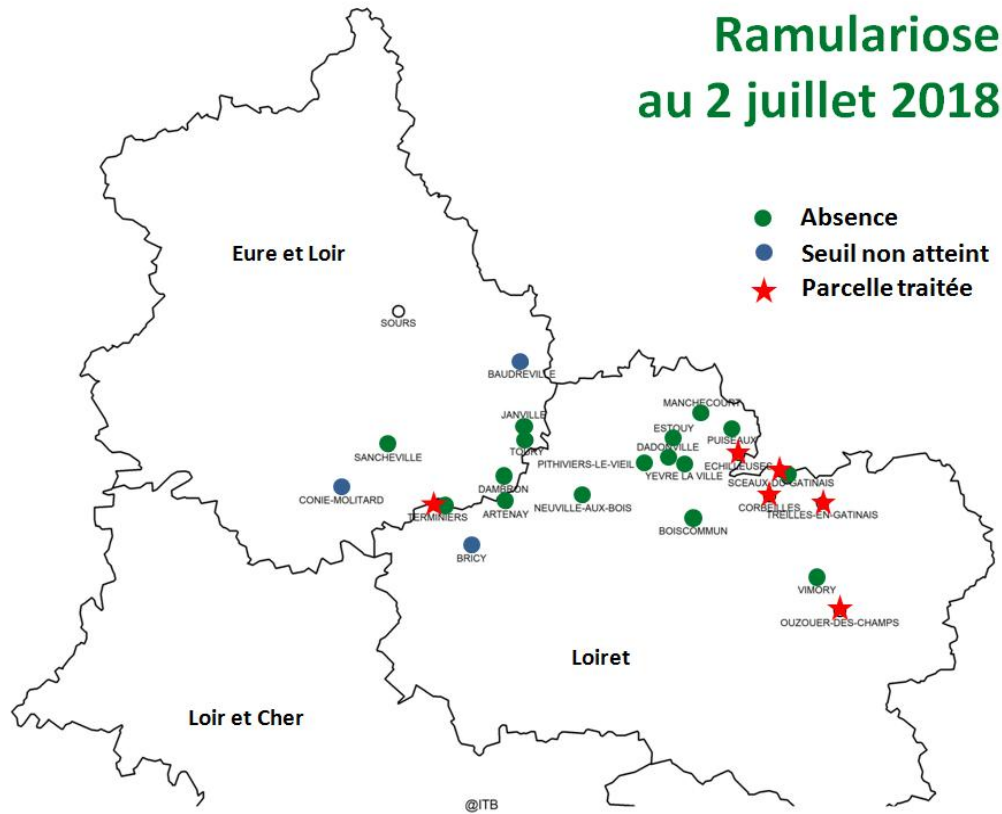
La pression reste faible.

## Rouille au 2 juillet 2018



**RAMULARIOSE**

Rare présence signalée à proximité d'Artenay



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

## RHIZOMANIE

### Contexte d'observations

Les symptômes sont maintenant bien visibles depuis plusieurs semaines : des zones de parcelles ou des plantes isolées flétrissent, leur pivot est atrophié et lignifié de couleur brune, ceci indépendamment de l'état hydrique des sols.



Symptôme de rhizomanie **sur feuillage** :  
Flétrissement des plantes touchées



Symptôme de rhizomanie sur **racine** :  
Lignification des vaisseaux vasculaires

Le choix de variétés très résistantes à la rhizomanie par les producteurs doit permettre de limiter l'impact sur le rendement dans les zones à risques.

Il **est important** de bien identifier les **nouvelles situations** susceptibles d'apparaître en dehors des zones historiques afin d'adapter le choix variétal pour les rotations futures.



**Illustration du comportement d'une variété double tolérante en situation de forte pression rhizomanie au 08 juin 2018 à Pithiviers**

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le  
« **BSV Adventices** »

[www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/sbt/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices/](http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/sbt/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices/)



Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre  
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.